

Pays Carcassonnais

2^{ème} volet de l'étude sur les équipements sportifs et culturels

Schéma de développement

Axes stratégiques + plan d'actions + fiches-actions + schéma organisationnel

Tome 2 : sport

Janvier 2007



Sommaire

Préambule	page 3
I- Rappels	page 6
I- synthèse de l'état des lieux	page 7
II- conclusion de l'état des lieux	page 8
II- Schéma de développement	page 10
I- Les axes stratégiques	page 11
II- Plan d'actions + fiches actions	page 12
1. le besoin de formation des bénévoles et de professionnalisation des encadrants	page 13
2. la communication et l'information en direction des populations	page 15
3. la construction de passerelles entre les pratiques	page 17
4. l'amélioration des équipements existants	page 19
5. le rôle de l'intercommunalité	page 24
III- Schéma organisationnel	page 27
1. positionnement des différents acteurs	page 27
2. organisation	page 29
Tableau opérationnel	page 30
Conclusion	page 31

Préambule

A la suite de l'état des lieux du sport et en s'appuyant sur ses enseignements (*voir ci-après*), ce second document enclenche la réflexion sur le développement sportif à l'échelle du Pays Carcassonnais dans le sens de l'action.

Afin de structurer une stratégie de territoire, il s'agit de **préciser les axes du développement**, d'établir un plan d'actions s'appuyant sur des fiches-action à court, moyen et plus long terme, puis de déterminer le schéma organisationnel (*jeu des acteurs*) qui soutiendra ces actions.

Les fiches-action dessinent les contours des principaux projets à mettre en œuvre. Certains projets sont d'ores et déjà en réflexion, voire en phase de "pré-réalisation". Des Communautés de communes ont engagé une dynamique autour du sport, d'autres hésitent et cherchent encore les outils adéquats.

Ce document cherche à **mettre en évidence la nécessaire mutualisation des imaginations à l'échelle du Pays** pour pallier les inégalités territoriales, qui freinent l'aménagement du Pays en vue de faciliter l'accès au sport à l'ensemble de la population.

Si l'importance de la coopération est largement soulignée et apparaît dans plusieurs fiches-action, il ne faut pas négliger le rôle essentiel de la volonté politique qui est à l'origine de tout développement. Les acteurs sportifs, quelles que soient leurs compétences et leur engagement trouvent vite la limite des actions qu'ils initient si elles ne sont pas relayées par les élus.

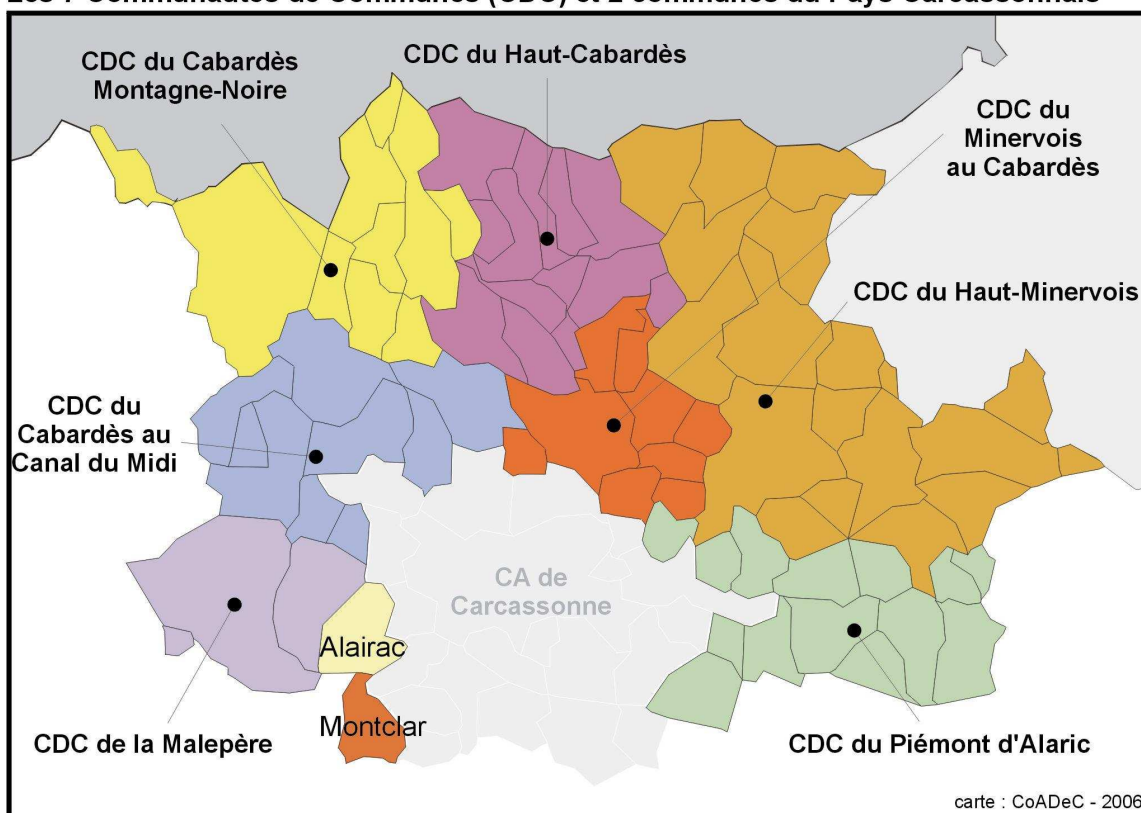
L'étape préalable passe donc toujours par **la concertation entre acteurs sportifs et élus**, engageant très souvent la médiation des techniciens des collectivités qui maîtrisent aussi bien les aspects de la gestion budgétaire que ceux de la gestion de projets.

Le schéma de développement du sport pourra être un document de référence pour :

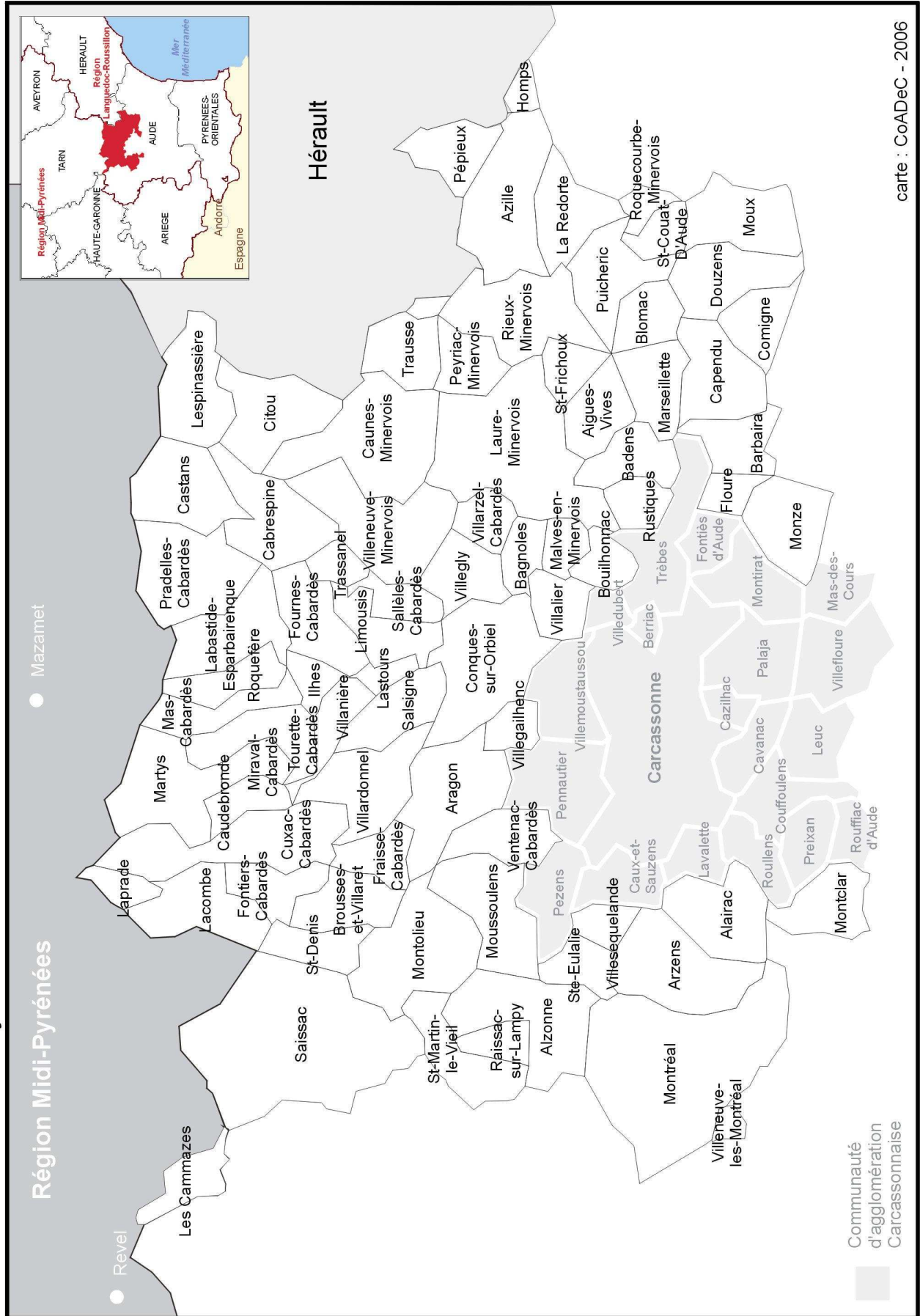
- ⇒ Définir des priorités dans l'action sportive à l'échelle du Pays
- ⇒ Fédérer les acteurs sportifs autour d'une vision partagée du développement
- ⇒ Engager le débat dans, entre et avec les communautés de communes.

Toutes les données concernant l'approche socio-démographique du territoire se trouvent en première partie de l'Etat des lieux culturel du Pays Carcassonnais, mené en parallèle à l'état des lieux sportif.

Les 7 Communautés de Communes (CDC) et 2 communes du Pays Carcassonnais



Les 78 communes du Pays Carcassonnais



carte : CoADeC - 2006

I- Rappels

I. Synthèse de l'état des lieux

Atouts	Limites
<p>une répartition correcte des équipements polyvalents (<i>salles polyvalentes, gymnases omnisports</i>) à part au nord-nord-est du Pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> - polyvalence souvent restreinte de ces salles, certaines sont anciennes - des difficultés au niveau du partage de ces équipements et des plannings d'utilisation - une grosse concentration d'équipements et de clubs "spécialisés" sur l'agglomération carcassonnaise
<p>de nombreuses pratiques très bien structurées : sportifs licenciés d'une fédération, encadrés par un comité départemental...</p>	<p>pas assez de passerelles entre les différents sports</p>
<p>importance de l'engagement bénévole dans l'encadrement sportif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - manque de professionnalisation, de formation des bénévoles - de nombreuses associations dans différents domaines sportifs ont du fermer ou refuser de nouveaux adhérents du fait du non renouvellement des bénévoles
<p>des pratiques phares historiquement ou quantitativement : rugby, football, tennis, pétanque...</p>	<p>de nombreuses disciplines souffrent d'un déficit de (re)connaissance voire d'une image négative</p>
<p>un territoire offrant un cadre exceptionnel pour certaines pratiques de sports nature (<i>randonnée pédestre, VTT, spéléologie...</i>)</p>	<p>ces sports nature, en développement, connaissent de nombreux pratiquants "non encadrés" et posent la question de la sécurité et du respect de l'environnement</p>
<p>plus de 200 clubs sportifs sur le Pays Carcassonnais</p>	<ul style="list-style-type: none"> - de nombreuses pratiques sont méconnues - forte concentration de l'activité sportive sur l'agglomération carcassonnaise, peu de liens en direction des milieux ruraux
<p>Les sports ont souvent <i>-selon leurs caractéristiques-</i> un public "cible"</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pour stabiliser les clubs et leur encadrement, il est nécessaire de s'ouvrir à de nouveaux publics : sensibilisation des jeunes, pratiques féminines... - besoin d'une meilleure prise en compte des publics ciblés : 3^{ème} âge, personnes handicapées, ...
<p>plusieurs piscines sur le territoire, privées (<i>campings...</i>) et publiques</p>	<p>les piscines publiques sont anciennes, peu dédiées à la pratique sportive, peu "ludiques" et parfois en difficulté financière</p>

II. Conclusion de l'état des lieux

En conclusion de l'état des lieux sportif, et comme ouverture à la discussion qui va maintenant s'engager, posons quelques problématiques qui peuvent constituer des freins ou des leviers du développement sportif, voire des débuts de pistes de préconisation.

Chaque sport rencontre des difficultés particulières, souvent très spécifiquement liées aux conditions de la pratique (extérieur/intérieur ; collectif/individuel ; encadré/libre...).

Nous avons choisi de privilégier les problématiques qui se retrouvent dans de nombreuses pratiques sportives pour aborder le schéma de développement non pas comme une succession d'actions particulières extrêmement ciblées mais comme un ensemble cohérent pour le développement de l'ensemble des pratiques sportives à l'échelle du Pays.

- le **besoin de formation** des bénévoles et de professionnalisation des encadrants est ressenti par de nombreux comités sportifs. L'arrêt du dispositif emploi-jeune a été une difficulté supplémentaire pour certains clubs et se pose aujourd'hui la question d'un afflux de demandes d'adhésion, notamment dans les clubs de football, auxquelles il n'est pas possible de donner suite.

Certains sports ne peuvent fonctionner qu'avec des encadrants diplômés et les clubs n'ont pas la capacité financière d'en embaucher.

Du côté des bénévoles, on peut noter un certain essoufflement, une difficulté à passer d'une génération à une autre, qui, là aussi, limite le développement de la pratique.

La question de l'emploi est donc primordiale pour la pérennité des clubs mais également pour leur développement, l'essentiel n'étant pas seulement de perdurer mais aussi de faire preuve de dynamisme. Toutes les actions de sensibilisation et de recherche de nouveaux adhérents passent par l'organisation de journées "portes ouvertes", de stages d'initiation... Sans personnel, professionnel ou bénévole, c'est une partie de l'activité des clubs qui est compromise.

- la **communication et l'information** en direction des populations semble être une des conditions du développement. Une réflexion commune pourra être menée sur la communication avec une recherche maximum de mutualisation et de coordination.

En effet, si les pratiques sont multiples et variées elles véhiculent souvent des valeurs communes entendues comme les fondamentaux de nombreux sports : respect, santé, équilibre, persévérance, intégration...

Ainsi, plusieurs sports pratiqués à l'échelle du Pays peuvent envisager de faire, sur un même support, une communication commune dans laquelle chacun pourrait cependant exprimer sa spécificité.

De même, une information concernant les pratiques non encadrées permettrait sûrement d'améliorer les conditions de sécurité des pratiquants hors club (randonnées, VTT et autres sports de nature) et serait également une action favorisant le respect de l'environnement.

L'habitude de la communication est moins répandue dans le domaine sportif que dans d'autres, comme la culture, mais peut se révéler un facteur dynamisant pour les clubs en attirant de nouveaux adhérents.

- les **passerelles entre les pratiques** sont rares et pourraient être encouragées. La multi-sportivité est pourtant une pratique qui se répand chez les jeunes mais aussi chez les

seniors. Cela passe par le développement de liens entre les clubs, la création de tarifs incitatifs et un effort de communication.

Ces passerelles peuvent également exister avec d'autres pratiques non sportives (culturelles, scientifiques, touristiques...) pour l'organisation de rencontres, de journées de découverte, d'initiation et d'échanges. Ainsi, d'autres publics pourraient être sensibilisés et découvrir des sports dont ils ne connaissaient pas l'existence ou ne pensaient pas y avoir accès.

- **l'amélioration des équipements** existants mérite d'être poursuivie car, si la situation n'est pas critique sur le Pays, on ne peut manquer de constater d'une part que de nombreux équipements sont vieillissants et nécessitent une rénovation et une adaptation aux nouvelles normes de sécurité des pratiques et d'autre part que, dans certains domaines, le nombre d'équipements ne suffit plus à combler la demande des pratiquants, voire des populations (exemple des piscines).

- le rôle de **l'intercommunalité** est alors primordial, sur les questions d'équipements mais aussi sur l'offre sportive en général. La recherche d'une complémentarité territoriale, d'un aménagement à l'échelle du Pays, sera un atout considérable pour développer la pluralité des pratiques et leur accès. Les EPCI du Pays Carcassonnais ont des superficies, des densités de populations, des budgets très divers et tous ne peuvent pas s'engager à la même hauteur dans le domaine sportif. Il ne s'agit donc surtout pas de réfléchir EPCI par EPCI, ce qui reviendrait à favoriser largement les populations habitant dans les communautés de communes les mieux loties, mais bel et bien d'avancer en terme de mutualisation des moyens et de concertation.

II- Schéma de développement

I. Les axes stratégiques du développement

L'état des lieux sportif a permis de dégager plusieurs pistes de développement.

Les cinq premiers leviers identifiés sont :

- ⇒ le **besoin de formation** des bénévoles et de professionnalisation des encadrants
- ⇒ la **communication et l'information** en direction des populations
- ⇒ la construction de **passerelles entre les pratiques**
- ⇒ la construction ou l'**amélioration d'équipements** et de sites
- ⇒ le rôle de l'**intercommunalité**

Le plan d'actions se décline donc en fonction de ces 5 axes. Plutôt que de lister toutes les actions possibles dans tous les champs imaginables, il apparaît plus pertinent d'organiser la réflexion autour de ces pistes.

Le plan d'actions devra être un outil suffisamment souple pour s'adapter aux conjonctures temporelles et pour intégrer tout élément s'avérant pertinent qui n'aurait été pris en compte dans cette première version.

La question des déplacements, déjà évoquée dans la partie de l'étude consacrée à la culture, est complètement transversale et transposable aux problématiques du sport. Rappelons donc qu'il semble évident que le Pays Carcassonnais, au même titre que le Conseil Général de l'Aude, doit engager une réflexion, passant peut-être par une concertation avec les entreprises de transports, pour mettre en place des **aides aux déplacements**, notamment en direction des jeunes publics.

Les cinq leviers du développement sportif sont exposés et développés dans la rédaction qui suit. Pour chacun d'entre eux, nous proposons des fiches-action. Elles doivent être entendues comme les pistes de travail à suivre pour impulser une dynamique à l'échelle du Pays Carcassonnais.

L'étude menée par le CoADeC ayant été commanditée par le Pays Carcassonnais, nous sommes partis du principe, lors de l'établissement des fiches-action, qu'un minimum de moyens humains et financiers seraient consacrés à leur mise en œuvre – condition indispensable à toute recherche prospective.

II. Plan d'actions

1. le besoin de formation des bénévoles et de professionnalisation des encadrants

Lors de l'enquête des comités sportifs, la question de la formation des bénévoles et de la professionnalisation des encadrants est apparue comme un des enjeux primordiaux du développement des différents sports.

Plusieurs domaines sportifs souffrent d'un manque de bénévoles formés, le renouvellement des encadrants ne s'effectuant plus. Certains clubs et associations se retrouvent contraints de s'arrêter, tandis que d'autres refusent l'inscription de nouveaux jeunes, faute de personnel.

Les charges assumées par les bénévoles sont de plus en plus importantes. Les dirigeants des clubs ou associations sont bien souvent devenus de véritables "chefs d'entreprises bénévoles". Ils doivent gérer des budgets parfois importants, embaucher et accompagner du personnel, se tenir au courant des évolutions législatives, etc...

Les formations doivent donc s'adapter à ces évolutions. Elles doivent continuer à irriguer le champ technique de la pratique sportive, mais aussi investir le champ pédagogique et administratif.

D'autres sports, nécessitant des intervenants professionnels, ont du mal à recruter, notamment du fait de la difficulté pour leur garantir un temps plein sur le territoire (*et même sur le département*).

La mutualisation peut apporter une première réponse à ce problème : il s'agit alors de partager un poste entre plusieurs clubs et associations portant sur le même sport.

Des postes d'animateurs sportifs "polyvalents" et attachés au territoire, aptes à intervenir dans plusieurs champs sportifs, pourraient également apporter une réponse locale aux manques relevés dans le milieu associatif.

AXE 1 : FORMATION ET PROFESSIONNALISATION

action : organisation de cycles de formation sur le Pays

Objectifs	soutenir les bénévoles dans leurs fonctions, qu'elles soient techniques, pédagogiques ou administratives
Porteur du projet	Pays Carcassonnais
Planning	septembre 2007 - juin 2008
Public	bénévoles des associations et des clubs
Partenariats technique et financier	- Région - Comités sportifs départementaux - DDJS - CNFPT
Mise en oeuvre	- choix des formations prioritaires : <ul style="list-style-type: none">• gestion, administration• animation, sensibilisation• spécialisation sportive - choix des intervenants <ul style="list-style-type: none">• certaines formations peuvent être faites en utilisant les ressources existantes au sein des clubs (un bénévole spécialiste de la gestion peut assurer la formation)• techniciens de la DDJS ou autre organisme de formation agréé - participation à la prise en charge financière de formations professionnalisantes
Atouts	Soutien et valorisation de l'engagement bénévole en vue de son renforcement
Limites	Les bénévoles sont souvent bloqués dans leurs démarches par leur emploi du temps déjà surchargé
Budget	2 500 € HT par journée de formation

AXE 1 : FORMATION ET PROFESSIONNALISATION

action : mutualisation de postes

Objectifs	augmenter le nombre d'intervenants professionnels sur le Pays
Porteur du projet	clubs, associations et collectivités locales
Planning	2008
Public	clubs, associations et collectivités
Partenariats technique et financier	<u>pour la sensibilisation et l'information :</u> - Pays - Conseil Général - Région - DDJS
Mise en oeuvre	- Sensibilisation à la problématique de l'emploi sportif et aux modalités de mutualisation de postes en faisant passer les informations au travers des supports de communication propres au Pays (<i>lettre d'information, site internet</i>) - Organisation à l'échelle du Pays de tables rondes ou de réunions thématiques sur ce thème
Atouts	L'information et la mise en relation des acteurs (<i>clubs, associations, collectivités</i>) sur le territoire sera un préalable fondamental pour de futures mutualisations d'emplois d'animateurs sportifs spécialisés ou généralistes
Limites	La concrétisation de mutualisations de postes ne dépendra au final que de la volonté des employeurs
Budget	Les coûts sont surtout liés au temps technique nécessaire aux réunions et à la mise en place d'informations : 1 000 € HT.

2. Communication et information en direction des populations

Si les sports "populaires" en ce moment connaissent surtout des difficultés à encadrer des pratiquants de plus en plus nombreux, de nombreux autres sports souffrent d'une méconnaissance auprès de la population, voire parfois d'une image complexe (de dangerosité, de ringardise, etc.).

Les dizaines d'activités sportives praticables sur le territoire (du Pays et de l'agglomération carcassonnaise) ont pourtant toute une valeur et un intérêt particuliers. Savoir quel est le sport le mieux adapté à son âge, ses capacités physiques, et ses envies n'est pas si simple, d'où l'importance des temps d'échanges et de rencontre entre les structures sportives (clubs, associations) et la population (lors de forums ouverts ou de rencontres spécifiques : à l'école, en maison de retraite...).

Les sports de plein air et de pleine nature, en plein essor depuis quelques années, sont très largement pratiqués individuellement, hors de tout encadrement. Un effort d'information sur les dangers d'une pratique, les règles de base à respecter, ou encore le respect de l'environnement pourrait s'avérer bénéfique en terme notamment de prévention d'incidents.

AXE 2 : COMMUNICATION ET INFORMATION

action : organisation d'un forum du sport

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - faire connaître l'offre sportive du territoire aux habitants - faire se côtoyer les différents acteurs du sport - pondérer les effets de mode trop massifs en mettant en avant les atouts des différentes pratiques sportives - développer la pratique sportive encadrée
Porteur du projet	Pays Carcassonnais
Planning	de Mai (<i>prise de contact avec les associations sportives</i>) à Septembre 2007 (<i>organisation du forum</i>)
Publics	tout public, dont publics ciblés : jeunes, féminines, 3 ^{ème} âge...
Partenariats technique et financier	<ul style="list-style-type: none"> - DDJS - Région - Conseil Général - CDOS - Comités Sportifs Départementaux - Fédérations socioculturelles (FAOL, Léo Lagrange...)
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact avec les comités départementaux des différents sports et avec les associations sportives - Choix du lieu et de la date - Réunions de préparation - Tenue du forum
Atouts	Faire se rencontrer sur un événement (annuel) les acteurs sportifs du territoire et les habitants ne peut que tisser ou renforcer les liens entre les acteurs (préalable à de futures actions transversales) et enclencher une dynamique sportive de territoire
Limites	Cet événement ne pouvant a priori se dérouler qu'une fois et donc en un endroit (<i>au vu du nombre d'intervenants à mobiliser</i>), des outils devront être envisagés afin d'attirer les habitants de l'ensemble du territoire (<i>affrètement de bus</i>) ou à minima transmettre les informations essentielles sur tous les territoires (<i>relais locaux, plaquettes</i>)
Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Location de salle, édition de plaquettes, conception et impression d'affiches, location de matériel (aménagement de la salle), éventuellement bus au départ de chaque CdC... - budget estimatif : 7 000 € HT

3. la construction de passerelles entre les pratiques

La structuration du secteur sportif se fait principalement sport par sport, au sein des clubs et des associations.

Afin de favoriser la multi-activité des pratiquants et l'éveil des jeunes et moins jeunes, il serait intéressant d'encourager les passerelles entre les différentes pratiques : certains clubs pourraient permettre à leurs licenciés de découvrir d'autres sports voire activités culturelles lors d'animations et de rencontres. Ces actions éducatives vont dans le sens de l'ouverture d'esprit et du développement de la curiosité individuelle, et ont toutes les chances de s'avérer également bénéfiques pour la pratique première.

Si aujourd'hui et à notre connaissance les associations et clubs sportifs se lancent très rarement dans ce type d'actions, de premières expériences pourraient être encouragées.

AXE 3 : PASSERELLES ENTRE LES PRATIQUES

action : mise en place de journées découvertes

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - affirmer le rôle éducatif des acteurs sportifs - décroïsonner les pratiques - permettre la découverte et l'échange entre les pratiques et les pratiquants
Porteur du projet	clubs et associations sportives
Planning	année scolaire 2007-2008
Publics	jeunes
Partenariats technique et financier	<ul style="list-style-type: none"> - Région - Conseil Général - Communes et intercommunalités (<i>politique jeunesse</i>)
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - en concertation avec le CDOS et la DDJS, sélection d'un ou plusieurs clubs et associations "pilotes" sur le Pays - prise de contact avec ces acteurs locaux pour évaluer leur intérêt et leur capacité d'organisation - accompagnement des structures retenues dans la recherche des partenaires (<i>autres sports, acteurs culturels...</i>) afin de "monter" deux ou trois journées découvertes (<i>sur le principe de l'échange</i>) durant l'année scolaire - évaluation avec les différents partenaires de l'impact (<i>sur les structures, les intervenants et les participants</i>) de ces premières journées d'échange
Atouts	Formule permettant de tester sur une année des actions éducatives transversales, de les affiner et de les étendre petit à petit sur tout le territoire
Limites	Besoin de capacités humaines pour l'encadrement et l'animation au sein des structures participantes
Budget	<ul style="list-style-type: none"> - essentiellement lié au transport - budget estimatif : 1 000 € HT par journée

4. Construction ou amélioration d'équipements et de sites

La question des équipements sportifs, à l'origine de la présente étude, peut être abordée autour de deux thèmes : l'entretien et l'amélioration des équipements et sites existants et la construction d'équipements complémentaires.

Il existe en effet un nombre d'équipements sportifs relativement satisfaisant à l'échelle du Pays Carcassonnais (*en comprenant l'agglomération carcassonnaise*). Par contre, ils sont pour la plupart relativement anciens. D'où un important besoin de rénovations (*revêtements techniques, accès pour les personnes à mobilité réduite, sanitaires...*).

Sur certaines zones du territoire et pour certains domaines sportifs, un manque d'équipements du à leur inexistence ou à la sur-utilisation des équipements existants devra inciter une réflexion sur la faisabilité de nouvelles structures, jouant la carte de la multifonctions ou au contraire de la spécialisation, en lien avec les caractéristiques locales.

Les sports nature, très importants sur le Pays Carcassonnais, nécessitent également des efforts pour entretenir les circuits de randonnée (*débroussaillage, fléchage*) ou améliorer le confort des points stratégiques (*toilettes et douches au départ et à l'arrivée...*).

Le PDESI, Plan départemental des espaces, sites et itinéraires actuellement rédigé en partenariat avec le Conseil Général constituera un point d'appui très important dans ce domaine des sports nature.

AXE 4 : EQUIPEMENTS/SITES

action : soutien des projets "structurants"

Objectifs	développer les projets d'équipements structurants et les projets répondant à un déficit du territoire (<i>dojo, pas de tir...</i>)
Porteur du projet	Communauté de communes, commune ou association
Planning	2008-2009
Publics	- pratiquants de sports dépourvus en équipements - scolaires
Partenariats technique et financier	- porteur de projet - communauté de communes - Pays - Conseil Général - Conseil Régional - Etat
Mise en oeuvre	- Sur la base de l'état des lieux sportif, sélection par la "commission sport" (<i>voir Schéma organisationnel</i>) du Pays des projets structurants (<i>selon des critères objectifs : positionnement sur le territoire, réponse à une demande identifiée, complément du maillage des équipements...</i>) - soutien technique au porteur de projet (<i>rédaction du projet...</i>) - appui du projet devant les partenaires publics - soutien financier à l'investissement
Atouts	assurer le développement de sites et équipements spécialisés (<i>sports de combat, athlétisme, gymnastique...</i>) permettra d'offrir une offre sportive diversifiée et complémentaire sur le territoire et d'accroître certaines pratiques sous-représentées
Limites	Le Pays n'ayant pas vocation à porter ses propres projets, le développement du maillage territorial en équipements sportifs dépend directement de l'engagement des communes et communautés de communes
Budget	Variable selon les projets

AXE 4 : EQUIPEMENTS/SITES

action : amélioration du confort des sites et de l'accessibilité des équipements existants

Objectifs	Augmenter l'attractivité des sites et équipements existants et le confort pour les utilisateurs
Porteur du projet	<ul style="list-style-type: none"> - communes - communautés de communes
Planning	2008
Publics	<ul style="list-style-type: none"> - pratiquants - touristes (<i>sites de plein air</i>)
Partenariats technique et financier	<ul style="list-style-type: none"> - Comités sportifs concernés (identifier les manques les plus critiques) - Communes / communautés de communes - Pays - Conseil Général - Conseil Régional - Etat
Mise en oeuvre	<p><u>Sur les sites de plein air (<i>circuits de rando pédestre et VTT</i>) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - rencontre des fédérations et clubs de randonnée pédestre et VTT afin d'identifier les zones à aménager - incitation et soutien à la construction de sanitaires W-C / douches <p><u>Sur les équipements "en dur" :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - rencontre des fédérations et clubs handisport afin de prioriser les améliorations à apporter - incitation et soutien à l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées
Atouts	<p>L'écoute et les réponses apportées aux besoins des pratiquants de sports de plein air signifieront la qualité de la prise en compte de l'intérêt de ces pratiques sur le Pays.</p> <p>Le positionnement d'espaces sanitaires sur les points stratégiques de randonnée pourront être également des support de communication : règles de sécurité élémentaires, cartographie des parcours...</p> <p>Rendre les sites et équipements existants accessibles aux personnes handicapées devra être une priorité.</p>
Limites	La création d'espaces sanitaire au départ ou à l'arrivée des principaux circuits de randonnée devra prendre en compte des normes de qualité paysagère
Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de sanitaires/douches sur des points stratégiques (<i>départ/arrivée</i>) des circuits de randonnée : 10 000 € HT / site - Accessibilité des sites et équipements existants aux personnes handicapées : coût en fonction des contraintes de l'existant (<i>de la construction de rampes d'accès à l'élargissement de portes et passages</i>) : 15 000 € HT / site - entretien de ces équipements : salaire horaire du personnel + consommables

AXE 4 : EQUIPEMENTS/SITES

action : développer les plaines de jeux

Objectifs	Multiplier les sites extérieurs multifonctions : regroupant terrain engazonné, éventuellement terrains goudronnés, parcours aménagé, parc paysager... apportant une offre de proximité "large" et au plus près des habitants (<i>jeunes, sportifs, promeneurs...</i>)
Porteur du projet	Communes ou communautés de communes
Planning	2008-2009
Publics	- sportifs et groupes de sportifs - promeneurs
Partenariats technique et financier	- communes - communautés de communes - Pays - Conseil Général
Mise en oeuvre	- faire circuler l'information sur les caractéristiques et l'intérêt des plaines de jeu à travers les supports de communication du Pays - soutien des communes s'engageant dans l'aménagement d'une plaine de jeu sur leur territoire (<i>conseil sur les partenaires techniques à solliciter</i>)
Atouts	Le développement des plaines de jeux permettra à terme de proposer sur l'ensemble du territoire une offre de base à une frange large de la population (<i>jeunes, associations, clubs, sportifs "du dimanche" promeneurs</i>) pour un coût modique
Limites	Ce type de site nécessite un entretien régulier, et engage donc du temps des employés communaux (<i>jardiniers</i>)
Budget	- budget estimatif pour la réalisation d'une plaine de jeux : à partir de 30 000 € HT (<i>fonction du terrain préalable et des aménagements prévus</i>)

AXE 4 : EQUIPEMENTS/SITES

action : entretien des chemins de randonnée

Objectifs	- mettre à jour le balisage des sentiers - assurer élagages, débroussaillages, et mises en sécurité (éboulements...)
Porteur du projet	Pays Carcassonnais
Planning	2007
Publics	marcheurs occasionnels ou réguliers, VTTistes, touristes
Partenariats technique et financier	- associations de randonnée - comité départemental de randonnée (35 baliseurs bénévoles) - communes - communautés de communes - Pays
Mise en oeuvre	- réunion des différentes énergies oeuvrant dans ce domaine (<i>CDR, offices du tourisme, collectivités locales, associations...</i>) - soutien et coordination des actions d'entretien et de balisage
Atouts	- La quantité (<i>en nombre et en distance</i>) et la qualité (<i>paysagère, notamment</i>) des différents chemins de randonnée du Pays Carcassonnais sont un grand atout pour le territoire. - Maintenir cette richesse en bon état, voire l'améliorer en renforcera l'attractivité dans le temps - Lien évident avec le développement touristique du territoire
Limites	Le nombre d'acteurs concernés est important. C'est un atout, mais demande en contrepartie un important travail de concertation et de coordination afin d'optimiser les interventions à l'échelle de l'ensemble du Pays
Budget	à évaluer d'après la rencontre avec les différents acteurs (besoins en temps et en matériel...)

5. le rôle de l'intercommunalité

Comme en matière culturelle, la vision intercommunale du développement sportif apparaît particulièrement pertinente.

L'idée étant de favoriser l'accès du plus grand nombre à des pratiques sportives variées et dans de bonnes conditions de sécurité, de confort et d'encadrement, il est évident que les communes seules ne peuvent garantir un tel objectif dans tous les domaines.

C'est donc bien en développant une vision territoriale et partenariale du sport que l'amélioration de l'offre pourra se concrétiser.

Une offre "type" souhaitable par communauté de communes pourrait être établie en concertation avec les territoires et les institutions sportives (CG11, DDJS). Un objectif raisonnable pourrait par exemple viser à minima un gymnase multisports de type B (20 x 30m) par communauté de communes, plusieurs cours de tennis et boulodromes couverts, une piscine couverte, plusieurs plaines de jeux et terrains de grands jeux en fonction du nombre d'habitants, de leur répartition et du nombre d'associations et clubs sportifs.

Plus que de définir une offre sportive normée et identique sur tout le territoire, il s'agirait d'accompagner chaque EPCI dans la définition et la hiérarchisation des grands objectifs les plus pertinents (*construire une piscine couverte qui fait défaut, une salle de sports de combat qui fait défaut aux associations locales, agrandir un terrain de grands jeux en fonction du développement des clubs locaux...*).

Une autre problématique pourrait être soulevée par les intercommunalités : celle des déplacements, du transport en commun à la qualité des infrastructures routières. Même si on dépasse ici le simple cadre du sport (*la question s'est posée dans les mêmes termes dans le volet culturel de l'étude, et concerne le territoire dans toutes ses composantes*).

Si ce thème ne fait pas l'objet d'une fiche-action, du fait de sa grande transversalité et de la difficulté à définir un porteur de projet (*Conseil Général ? Pays ? communautés de communes ? communes ? associations ?*), il devra néanmoins constituer une des grandes questions à mettre en débat pour le développement des activités sportives, culturelles, et du territoire dans son ensemble.

AXE 5 : INTERCOMMUNALITE

action : soutien des initiatives à visée intercommunale

Objectifs	- encourager la réflexion et les dynamiques intercommunales - inciter à la construction d'équipements à vocation intercommunale (<i>gymnases, piscines, stades...</i>)
Porteur du projet	regroupements intercommunaux
Planning	2008-2009
Publics	tous types de sportifs (<i>que leur pratique soit à visée compétitive, de loisir, de santé ou éducative</i>) du territoire
Partenariats technique et financier	- Etat - Conseil régional - Conseil Général - Pays - Communautés de communes - Communes
Mise en oeuvre	Le Pays Carcassonnais soutiendra particulièrement (<i>tant techniquement que financièrement</i>) les projets s'inscrivant dans un cadre intercommunal. Ceci pouvant s'appliquer aux actions (<i>animations sportives, projets éducatifs s'appuyant sur le sport, échanges entre les acteurs...</i>) tout comme aux équipements (<i>voir Axe 4, action : soutien de projets structurants</i>).
Atouts	en complément des initiatives communales et associatives, la vision intercommunale pourra à terme structurer plus efficacement le territoire, tant au niveau de ses équipements que de ses acteurs
Limites	plusieurs fois relevés au cours de cette étude sportive et culturelle, les écarts de taille entre les EPCI devront être pris en compte. Certains projets d'envergure pourraient ainsi être portés en partenariat par deux EPCI de taille réduite.
Budget	très variable en fonction des projets au niveau de l'investissement ; une attention particulière devra être portée au fonctionnement : moyens humains et financiers cohérents.

AXE 4 : EQUIPEMENTS/SITES

action : exemple d'un projet d'équipement intercommunal : construction d'une piscine couverte intercommunale

Objectifs	proposer un site moderne pour le loisir et la natation à la population de la communauté de communes du Haut Minervois
Porteur du projet	communauté de communes du Haut-Minervois
Planning	2007-2008
Publics	<ul style="list-style-type: none"> - tout public - scolaires - associations - clubs sportifs - touristes
Partenariats technique et financier	<ul style="list-style-type: none"> - communauté de communes - conseil général - conseil régional
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - l'étude de création d'une piscine couverte vient d'être validée ; en fonction du coût, un complexe sportif sera peut-être construit à côté - Pour ce projet et d'autres qui suivraient, le Pays pourra veiller à la prise en compte du territoire : projet de parc aquatique à Carcassonne, manque de créneaux destinés aux clubs sportifs et associations sportives ou de loisir, horaires d'ouverture. - Le soutien du Pays aux projets concernant les piscines pourrait varier selon l'engagement des porteurs de projets dans la prise en compte des publics spécifiques (<i>clubs sportifs, personnes handicapées, scolaires...</i>)
Atouts	une piscine moderne peut rapidement devenir un "pilier" de l'offre sportive et de loisir sur un territoire, répondant aux demandes d'une part importante de la population : clubs sportifs, scolaires, bébés nageurs, gymnastique douce pour les personnes du troisième âge, rééducation, détente, etc...
Limites	coût important à l'investissement et encore plus au fonctionnement
Budget	

III. Schéma organisationnel

1. Positionnement des différents acteurs

POPULATION	L'objectif des politiques et schémas de développement sportifs est de favoriser l'accès aux pratiques sportives pour une partie toujours plus importante de la population.
SPORTIFS	Une part de plus en plus importante de la population pratique une activité sportive régulière. A côté de la pratique destinée à la compétition, d'autres formes se sont développées : sport santé, sport nature, sport détente... touchant de nouveaux publics : jeunes enfants, personnes du 3 ^{ème} âge, personnes malades ou handicapées...
ASSOCIATIONS	Les associations proposent une offre de pratique sportive au plus près des populations. C'est notamment le cas des acteurs socioculturels de l'éducation populaire (amicales laïques, foyers d'éducation populaire...)
CLUBS	Les clubs sportifs sont des infrastructures encadrant les sportifs. Ils font la promotion d'un sport (<i>football, basket-ball...</i>) ou d'une famille de sports (<i>athlétisme, cyclisme</i>), et peuvent avoir une orientation tournée plutôt vers la compétition ou la pratique loisir.
COMITES SPORTIFS	Les Comités Sportifs Départementaux organisent les compétitions au niveau départemental et œuvrent pour la promotion de leur discipline par des actions d'animations et les manifestations sportives. Ils sont plus particulièrement chargés de la formation des éducateurs, entraîneurs, juges, arbitres et techniciens. Leur rôle de représentants officiels d'un sport ou d'un groupe de sports en font des partenaires incontournables des politiques sportives de territoire
COMMUNES / EPCI	L'intervention des EPCI dans le secteur sportif dépend de leur volonté car aucune obligation ne leur est légalement faite. Lorsqu'une communauté de communes s'engage dans l'action sportive, cela favorise largement le développement de toutes les communes adhérentes car isolées, elles n'auraient souvent pas les moyens de s'engager dans ce domaine au même niveau
PAYS	Le Pays remplit une mission de coordination. Il met en œuvre une vision territoriale plus large que celle des EPCI et peut animer un schéma territorial visant à harmoniser l'offre sportive sur le territoire pour en faciliter l'accès

<p>CG 11 / CR L-R</p>	<p>Ces collectivités territoriales assument des missions sportives et participent au financement des projets (investissement et/ou fonctionnement). Elles initient aussi certaines actions qui se déclinent sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Le Conseil Général est en outre chargé de la mise en place d'un PDESI, Plan départemental des espaces, sites et itinéraires</p>
<p>DDJS</p>	<p>La direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) de l'Aude, service déconcentré du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA), est chargée de la mise en œuvre de la politique nationale dans les domaines des activités physiques et sportives, de la jeunesse, de l'éducation populaire et des loisirs.</p> <p>La DDJS pourra être un appui technique de premier ordre tant pour le développement des pratiques que l'aménagement sportif du territoire</p>
<p>Education Nationale</p>	<p>L'éducation physique et sportive est un enseignement obligatoire du primaire au lycée. Au sein du milieu scolaire, des associations proposent également des pratiques sportives spécifiques et facultatives.</p> <p>Les partenariats avec le milieu scolaire sont essentiels afin de valoriser la dimension éducative des pratiques sportives, et intéressants en matière de partage d'équipements (<i>nombreux gymnases multisports et sites extérieurs dans les collèges et lycées</i>)</p>

2. Organisation

Toutes les actions envisagées dans ce schéma nécessiteront la mobilisation de moyens financiers, humains et techniques. Les rôles fondamentaux de concertation, de coordination et d'animation du Pays Carcassonnais devront s'appuyer sur une organisation partenariale efficace.

En matière de sport comme en matière de culture, il n'est aujourd'hui pas question d'embaucher de chargé de mission spécialisé. En fonction de l'avancée des différentes actions, cette possibilité pourra à terme être envisagée. Elle signifierait la libération de temps pour les techniciens "généralistes" du Pays Carcassonnais, et un suivi qualifié des actions coordonnées ou animées par le Pays.

Dans l'attente de cette éventualité, la mise en oeuvre du plan d'actions pourra s'appuyer sur **un Comité d'actions "sport"**, à constituer au sein du Pays en y intégrant élus, membres de la société civile et représentants des principaux partenaires institutionnels. Ce comité s'assurera de l'avancée des actions de développement, et sera à même de recadrer ou de re-prioriser, le cas échéant, la feuille de route initialement prévue.

Si le schéma et les actions décrites dans le présent document fourniront un cadre sur lequel le Comité d'actions pourra s'appuyer, ce cadre devra être suffisamment souple afin de pouvoir y ajouter les nouveaux projets qui émergeraient après la période de l'étude, sous la condition qu'ils correspondent aux grands objectifs fixés.

Pour reprendre le discours de façon synthétique, disons que les porteurs de projets sportifs seront principalement des **associations, clubs sportifs** ou des **collectivités locales** (*commune ou communauté de communes*).

Dans ce schéma le **Pays Carcassonnais** représentera un premier échelon de concertation, et sera à même de soutenir les projets entrant dans les objectifs de développement fixés par le territoire devant les institutions départementales, régionales et nationales.

Le Pays pourra lui-même organiser certaines actions dépassant le cadre des communes ou des communautés de communes : actions de communication, de formation, structuration territoriale du bassin de vie...

Département et **Région** seront des partenaires techniques et financiers des actions nécessitant d'importants investissements (*constructions d'équipements...*), et aussi de secteurs particuliers en fonction de leurs attributions et dispositifs en place (*sports nature et plein air pour le Conseil Général, par exemple*).

L'**Etat**, au travers de la DDJS de l'Aude, sera lui aussi un partenaire technique et financier apte à soutenir la mise en place d'actions de développement à l'échelle du Pays Carcassonnais : formation des encadrants bénévoles et professionnels, maillage territorial des équipements sportifs...

TABLEAU OPÉRATIONNEL							
Période	Action	Type	Porteur de projet	Catalyseurs Atouts	Freins Contraintes	Volonté politique	Intervention du Pays
2007	organisation de cycles de formation sur le Pays	concertation action	Pays	forte demande des associations	ne pas se superposer à l'offre existante	■	coordination
	entretien des chemins de randonnée	concertation action	Associations / collectivités	pertinence des sports nature sur le territoire	ampleur des énergies à fédérer	■	coordination
	mise en place de journées découvertes	action	Associations et clubs sportifs	rôle éducatif	trouver des structures "pilotes"	■	accompagnement technique et financier
	organisation d'un forum du sport	action	Pays / acteurs sportifs	créer une synergie d'ensemble	organisation relativement lourde	■	coordination
2008	exemple d'un projet intercom. : construction d'une piscine couverte intercommunale	action	CdC du Haut Minervois	le projet est prêt	besoin important de financement	■■	concertation / financement
	amélioration du confort des sites et de l'accessibilité des équipements existants	réflexion action	Communes	effort indispensable et très signifiant	nombre important de sites et d'équipements	■■	appui technique
	mutualisation de postes	concertation action	Employeurs : collectivités, associations	amélioration de l'encadrement sportif	capacité des employeurs à se fédérer	■■■	information
	soutien des initiatives à visée intercommunale	réflexion action	Pays	vision partenariale du développement	capacités et volontés variables selon les EPCI	■■■	cohérence territoriale
	soutien des projets "structurants"	réflexion action	Pays / communautés de communes	renforcement du maillage des équipements	veiller à l'équité territoriale d'accès	■■■	cohérence territoriale
2009	développer les plaines de jeux	action	Communes	offre de base, peu chère, bon impact	besoins d'entretien	■■	information / accompagnement

L'engagement politique est :
 ■ nécessaire ■■ important ■■■ primordial

Conclusion

Dans le prolongement des observations et conclusions de l'état des lieux sportif du Pays Carcassonnais¹, le schéma de développement représente la feuille de route des actions prioritaires pour les années à venir.

Comme précisé précédemment, cette feuille de route devra être comprise avec suffisamment de souplesse afin de pouvoir y intégrer toute nouvelle action émergente après le temps de l'étude, et entrant pleinement en correspondance avec les grands axes de développement validés.

Les cinq enjeux principaux du développement des activités sportives mis en avant dans ce travail touchent au besoin de formation des bénévoles et de professionnalisation des encadrants, à la communication et l'information en direction des populations, à la construction de passerelles entre les pratiques, à l'amélioration des équipements existants et enfin au rôle de l'intercommunalité.

Parmi ces thématiques, d'autres plus transversales mais fondamentales apparaissent en filigrane ou plus directement dans certaines fiches-actions : l'aménagement du territoire, et la problématique des déplacements mériteront une attention toute particulière lors de la mise en oeuvre des différentes actions préconisées.

La mise en place d'outils de transports en commun ou de covoiturage, par exemple, serait un élément capable de renforcer les différentes actions : forum du sport, journées découvertes, nouveaux équipements... ce type d'outils serait d'ailleurs bénéfique pour le territoire et ses habitants bien au-delà des simples questions sportives ou culturelles.

Le développement du sport sur le territoire, tout comme pour la culture, ne doit pas être considéré à part des autres stratégies de développement, qu'elles soient démographiques, sociales ou encore économiques. Une politique de développement local réussie tient en effet bien souvent à la compréhension globale des éléments qui composent et structurent le territoire en étant toujours très fortement interconnectés.

Ainsi les pratiques sportives sont à relier à une dynamique touristique (*sport loisir, découverte*), sociale (*toucher une part la plus large possible de la population et favoriser les échanges*), patrimoniale et culturelle (*sports nature, découverte du patrimoine*), éducative (*valeurs intrinsèques du sport*), économique (*attractivité du territoire*)...

¹ CoADeC, décembre 2006.